

Pantin, le 11 juin 2018

DES MESURES ENCOURAGEANTES EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES

Alors que l'emploi des travailleurs handicapés se dégrade, une première concertation (15 février-31 mai) a réuni les acteurs concernés avec l'objectif de réformer leur obligation d'emploi. A l'issue de cette première phase, <u>un rapport a été rendu le 5 juin 2018</u> en présence de Muriel Pénicaud, ministre du Travail, et Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat au Handicap. Son titre ? « L'emploi des travailleurs handicapés : Tous concernés, tous mobilisés ».

Cette concertation a rassemblé des associations de personnes handicapées, des chefs d'entreprise, des représentants de branches professionnelles mais aussi les partenaires sociaux, dont la CFTC. L'occasion pour la confédération de saluer de nombreuses propositions. Parmi elles : la priorité donnée au milieu ordinaire, le maintien de l'obligation d'emploi à 6%, la fin de l'exonération du ministère de l'Education nationale de sa contribution au Fiphfp à compter de 2020, la prise en compte de tous les statuts pour répondre à l'obligation d'emploi (stagiaire, périodes de mise en situation professionnelle, intérimaire, titulaire de contrats aidés, alternants), la limitation à un renouvellement pour l'agrément des accords ou encore le maintien d'une minoration pour les seniors en situation de handicap particulièrement touchés par le chômage.

En outre, à compter du 1er janvier 2020 toutes les entreprises devront déclarer leurs actions en faveur de l'emploi de travailleurs handicapés, y compris les TPE qui ne sont pas assujetties à l'obligation d'emploi afin de « rendre visible leur effort et de renforcer la mobilisation collective ».

Enfin, tous les cinq ans, un grand débat parlementaire permettra d'apprécier l'impact de la politique en faveur de l'emploi des personnes handicapées, notamment celui du taux de l'obligation d'emploi de 6%. Un taux ambitieux mais nécessaire. Cette série de mesures sera-t-elle suffisante pour l'atteindre alors qu'aujourd'hui encore près de 500 000 personnes handicapées sont au chômage? Sophie Cluzel, la secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées promet qu'il ne s'agit que d'une première étape. Dont acte.

Une deuxième phase de concertation va s'ouvrir de juin à septembre 2018 en s'appuyant sur le rapport que doit remettre Dominique Gillot, présidente du <u>CNCPH</u> (Conseil national consultatif des personnes handicapées), le 11 juin relatif à l'emploi des travailleurs handicapés et à la conciliation de la vie personnelle et professionnelle des aidants. Des thématiques qui sont chères à la CFTC.

C'est pourquoi la Confédération, et ses représentants sont décidés à prendre toute leur place dans cette seconde concertation et continueront à œuvrer pour l'accès à l'emploi des travailleurs handicapés.